

nous avons un court débat qui dure une heure. Cela seul suffirait à expliquer et justifier l'ajournement du Sénat pendant quelques semaines. Le reste de la législation du Parlement, quelle qu'elle soit, qu'elle commence dans l'autre Chambre ou dans celle-ci, cette Chambre de 96 membres en dispose en beaucoup moins de temps qu'il n'en faut aux Communes, avec leurs 235 membres, pour l'étudier. Ceci encore explique aux membres du Sénat et au public pourquoi cette Chambre ne travaille que peu de jours dans la semaine—pas de séances le lundi ni le samedi—tandis que la Chambre des communes travaille cinq jours, quand elle ne siège pas le samedi. De plus, bien peu des 235 membres de la Chambre des communes qui y font des discours étudiés se soucient de ce qui a été dit au cours du débat par vingt autres députés qui les ont précédés. Quand ils ont préparé leur discours, il le prononcent pour leurs électeurs. Ici, nous ne parlons pas pour les électeurs: nous parlons sur le sujet; et pendant un court débat de quelques heures, personne ne penserait à faire en cette Chambre une discours étudié qui ne serait que la répétition de ce qui a été dit par deux ou trois orateurs précédents. Un sénateur qui soumet une question fait un discours, un autre lui répond, et la question s'épuise rapidement, parce que, quand nous discutons une question, nous nous adressons à la Chambre, tandis que très souvent les députés s'adressent à leurs électeurs.

C'est pour cette raison que je fais la présente motion.

L'honorable GEO. W. FOWLER: Je suppose que c'est là une motion qui peut être discutée. Je reconnais bien la nécessité d'un ajournement pour une certaine période, pour attendre que les Communes aient du travail à faire. Mais il me semble que deux semaines, ou près de trois semaines, constituent un trop long ajournement. J'en conteste la sagesse. Il est beaucoup de choses que nous pouvons faire pendant que nous sommes ici. Nous pouvons discuter des questions publiques qui demandent à être débattues; nous pouvons présenter nous-mêmes des mesures qui demandent à être votées, dans l'intérêt général. Mais que dira-t-on si nous ajournons pour trois semaines?

En dépit de la belle argumentation du leader du Gouvernement, on dira: "Cela ne prouve-t-il pas l'absence de nécessité d'une institution telle que le Sénat?" C'est pourquoi, j'estime que nous ne devrions pas décider ce long ajournement. Je ne parle pas actuellement pour le rapporteur, mais pour la Chambre. Nous savons que la partie irréfutable et ignorante du public—ignorante, j'entends, des faits et des raisons—s'est fait une idée un peu erronée de la nécessité du Sénat,

parce qu'on ne l'a pas instruite sur ce point. Je crois qu'il n'y a pas au Canada de corps plus essentiel et nécessaire que le Sénat au Canada. Je dis cela, non pas parce que je suis membre du Sénat, mais parce que je l'ai toujours cru; et je crois que quiconque étudie l'histoire politique en arrivera à la conclusion qu'il existe pour le bon Gouvernement du pays et pour empêcher que la législation ne devienne désordonnée, hâtive, impropre, mauvaise. Beaucoup de lois provenant de la Chambre basse ont été améliorées en passant par cette Chambre, et le pays devrait être reconnaissant envers les membres du Sénat de ce qu'ils ont fait sous ce rapport.

Je regrette que certains membres ne portent pas plus d'intérêts aux travaux du Sénat. Il devrait y avoir un plus grand nombre d'hommes acharnés au travail, zélés, comme celui dont nous déplorions la perte il y a quelques moments. Plusieurs membres du Sénat n'accordent pas plus d'attention aux affaires de la Chambre que s'ils n'en faisaient pas partie. Ce sont des hommes comme eux qui donnent raison en apparence, à ceux qui critiquent le Sénat.

Nous sommes assez loin de six heures, et si nous devons avoir une longue vacance de trois semaines, les honorables messieurs ne s'opposent pas à ce que je coure le risque de les fatiguer en développant nos idées relativement à une modification de la constitution du Sénat. Contrairement à l'avis de l'honorable sénateur junior d'Ottawa (le très honorable sir George E. Foster) qui désirerait voir un plus grand nombre de membres du gouvernement au Sénat, je propose qu'aucun sénateur ne devrait faire partie du gouvernement. Le Sénat devrait être une sorte de corps consultatif auquel les lois seraient soumises. Il ne devrait contenir ni leader du gouvernement ni leader de l'opposition. S'il y a un leader du gouvernement il vous faut un leader de l'opposition: l'un suit l'autre comme la nuit suit le jour. Mais il faudrait nommer au Sénat une classe convenable d'honorables messieurs. Je ne changerais pas le mode de nomination. Je suis en faveur d'un Sénat nommé par le gouvernement du jour. Je crois qu'en entrant au Sénat, on devrait se dépouiller de l'esprit de parti. Je sais que c'est là une tâche très difficile, mais elle deviendrait plus facile s'il n'y avait pas de partis ici, pas de leader de l'opposition ni de leader du gouvernement. Quand un homme vient en cette Chambre et voit rangé devant lui tout l'appareil du gouvernement et de l'opposition qu'il pensait avoir laissé dans l'autre Chambre, il trouve très difficile de dépouiller l'esprit de parti. Je crois que quiconque entre ici devrait en abordant les questions publiques, n'avoir à

L'hon. M. DANDURAND.